



Distr. LIMITÉE

FCCC/KP/AWG/2006/L.3 10 novembre 2006

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO Deuxième session Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 6 de l'ordre du jour Rapport de la session

Projet de rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa deuxième session

TABLE DES MATIÈRES (À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

- Le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto a tenu sa deuxième session à l'Office des Nations Unies à Nairobi du 6 au14 novembre 2006
- Le Président du Groupe de travail, M. Michael Zammit Cutajar (Malte), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à M. Luis Figueiredo Machado (Brésil), Vice-Président du Groupe de travail.

(À compléter)

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

FCCC/KP/AWG/2006/L.3 page 2

- 3. À sa 1^{re} séance, le 6 novembre, le Groupe de travail a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/AWG/2006/3).
- 4. Lors de la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour suivant:
 - 1. Ouverture de la session.
 - 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection du bureau.
 - 3. Nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I et durée de ces engagements.
 - 4. Plan de travail et calendrier des sessions futures.
 - 5. Questions diverses.
 - 6. Rapport de la session.

III. Rapport sur les points 2 a) à 5 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Rapport de la session

(Point 6 de l'ordre du jour)

5. À sa xx séance, le xx novembre, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport de sa deuxième session (FCCC/KP/AWG/2006/L.3). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé la finalisation du rapport avec l'aide du secrétariat et sous la direction du Président.

Annexes (À compléter)
